



TOURNOI NATIONAL B de l'Espérance Lédonienne

Homologation n°2450/2025-B

Vendredi 1^{er} mai 2026

Salles GES et Cosec
475 rue Robert Schuman
39000 LONS LE SAUNIER

Règlement

Participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité ainsi que le respect des règles de jeu fixées par la FFTT.

Article 1 – Cadre du tournoi et juge-arbitrage

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT pour la saison 2025-2026. Les joueuses ou joueurs engagés ce jour-là dans une épreuve nationale ou régionale ne sont pas autorisés à participer.

Les classements pris en compte pour l'inscription seront les points de la phase 2.

La juge-arbitre du tournoi sera **Mme Véronique MILHE-POUTINGON** (JA3, licence 6930161 du TT Saint-Genis Laval).

Le responsable du tournoi est M. Jacques RIFFARD.

Article 2 – Lieu de la compétition

Les rencontres se dérouleront sur 30 tables installées dans les 2 salles du GES et Cosec, 475 rue Robert Schuman, 39000 LONS LE SAUNIER, suivant les règles de la FFTT.

Les salles seront ouvertes à 7h du matin le jour de la compétition.

Article 3 – Buvette

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette proposera restauration et boissons dans l'enceinte du complexe sportif pendant toute la durée du tournoi.

Article 4 – Tableaux, horaires et dotations

La dotation totale du tournoi s'élève à 2 080 euros versés en espèces.

Tableaux	Nb max joueurs	Horaires	Horaires (pointage max)	Dotation 1 ^{er}	Dotation 2 ^e	Dotation 3 ^e et 4 ^e
A 500 – 699	60	8h30	8h00	50 €	25 €	10 €
B 500 – 899	60	13h30	13h00	70 €	35 €	15 €
C 500 – 1099	60	10h30	10h00	80 €	40 €	20 €
D 500 – 1399	60	14h30	14h00	100 €	50 €	20 €
E 500 – 1699	60	9h30	9h00	120 €	60 €	30 €
F 500 – 1999	60	12h30	12h00	140 €	70 €	30 €
G TS Mixte	60	15h30	15h00	220 €	110 €	50 €
H TS Dames	24	12h00	11h30	120 €	60 €	30 €
I Handicap	64	11h30	11h00	100 €	50 €	25 €
J Poussins – Benjamins – Minimes	30	12h00	11h30	60 €	30 €	15 €

Article 5 - Engagements

Les engagements sont limités à 3 tableaux par joueur.

Afin de promouvoir le tableau féminin (tableau H), il est permis aux licenciées de s'inscrire sur 4 tableaux, à conditions bien sûr de s'engager sur le tableau féminin (3 tableaux + le tableau féminin).

Les droits d'engagement sont fixés à 8€ pour 1 tableau, 15€ pour 2 tableaux et 21€ pour 3 tableaux. Le droit d'engagement sur le tableau féminin est fixé à 3€.

Un formulaire d'inscription sera ouvert jusqu'au **mercredi 29 avril à 20h**, le lien sera disponible sur notre site internet : www.eltt.fr

Les inscriptions seront validées une fois le paiement effectué.

La juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. En cas d'acceptation, celle-ci sera majorée de 1€ par tableau et ne pourra donner lieu à aucune modification du tirage au sort effectué préalablement. Le joueur sera placé dans une poule disponible du tableau, sans tenir compte d'aucun critère (club ou classement).

Un joueur éliminé dans 2 tableaux pourra, après l'accord de la juge-arbitre, s'inscrire dans un tableau supplémentaire au prix de 9 €, si cela ne perturbe pas l'avancement du tournoi.

En cas de désistement intervenant plus de 7 jours avant le début du tournoi, un remboursement de 100 % du montant de l'inscription sera effectué. En cas de désistement intervenant moins de 7 jours avant le début du tournoi, un remboursement de 50 % sera fait sur présentation d'un justificatif médical dans les 7 jours suivants la date du tournoi. Toute annulation ayant lieu à moins de 7 jours de la date de début du tournoi et sans justificatif médical sera non remboursable.

Article 6 – Participation des joueuses féminines

Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau H qui est réservé aux féminines.

Article 7 – Tableau I Handicap

Le tableau I Handicap est un tableau à élimination directe (pas de poule).

Toutes les parties se déroulent en une seule manche de 36 points, avec changement de service tous les 2 points, et victoire avec 2 points d'écart.

Le handicap est de 3 points tous les 100 points classement, avec un maximum de 27 points (base classement officiel phase 2 de la saison 2025-2026).

Article 8 – Tableau J Poussins – Benjamins - Minimes

Le tableau J est réservé aux joueuses et joueurs de catégorie d'âge Poussin(e)s, Benjamin(e)s et Minimes, quel que soit leur classement. Tous les résultats seront pris en compte et remontés sur le site fédéral pour prise en compte des résultats dans le calcul des classements individuels.

Les joueuses et joueurs de catégorie Benjamin(e)s et Minimes peuvent également participer aux autres tableaux selon leur classement officiel (mais pas les Poussin(e)s).

Article 9 – Pointage

Le pointage se fera à l'arrivée du joueur et prendra fin 30 minutes avant le début du tableau.

Tout joueur non pointé dans ces délais ne pourra pas participer au tableau.

Les joueuses et les joueurs devront présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de justifier sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la licence comporte la mention « ni entraînement, ni compétition » le joueur doit fournir un certificat médical en cours de validité lui permettant de jouer en compétition. De même, tout joueur doit être en mesure de justifier de son identité. En cas de défaut, le joueur n'est pas autorisé à jouer.

Article 10 - Déroulement de la compétition

Le tirage au sort public aura lieu sur place le 1^{er} mai 2026 une fois le pointage fini.

Pour tous les tableaux (sauf tableau I Handicap), les poules sont composées de 3 joueurs (en règle générale) avec 2 qualifiés par poules, puis tableau final à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points. Les joueurs doivent assurer l'arbitrage dans leur poule.

Les balles utilisées seront des balles plastiques fournies par les joueurs. Si nécessaire, des balles 3* seront en vente à la buvette. En cas de désaccord des joueurs sur les balles proposées, un tirage au sort sera effectué.

Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueuses ou joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie afin de permettre une fin de tournoi qui ne soit pas trop tardive. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur dès la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les deux joueuses ou joueurs.

Une tenue sportive correcte est exigée et les chaussures de sport sont obligatoires. Chaque participant ou accompagnateur devra avoir un comportement correct et respectueux.

Article 11 - Résultats

Un podium avec remise des récompenses sera effectué à la suite de la finale de chaque tableau.

Le tournoi sera géré sur SPID. Les résultats seront remontés sous 48h sur le site fédéral pour prise en compte des résultats dans le calcul des classements individuels. Les décisions du juge arbitre sont sans appel sur le plan sportif. Tout engagement au tournoi entraîne l'acceptation sans restriction du présent

règlement. Pour tout point non prévu dans le présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux de la FFTT.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée et le licencié perdra les points classement qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie.

Article 12 – Conditions d'annulation du tournoi ou d'un tableau

Le tournoi pourra être annulé sans préavis et unilatéralement, sans indemnité à verser aux inscrits, en fonction de l'indisponibilité du complexe sportif, de l'indisponibilité des membres organisateurs ou du nombre insuffisant de participants.

Les tableaux comprenant moins de 12 joueuses ou joueurs pourront être annulés. Les joueuses et joueurs concernés seront avertis au plus tôt. Les participants pourront alors s'engager sur un autre tableau (si possible) ou être remboursés du prix de l'engagement versé pour ce tableau.

L'organisateur se réserve le droit de diminuer de moitié les récompenses d'un tableau si le nombre de participants est moitié moins important que le nombre initialement prévu pour ce tableau.

Article 13 – Vols et accidents

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du gymnase ou dans les voitures garées sur les parkings aux alentours de la salle. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en est l'auteur. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions appropriées à la bonne marche du tournoi.

Article 14 – Droit à l'image

Tout joueur ou accompagnateur présent lors du tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos ou vidéos dans le cadre de la publicité de celui-ci (site internet, presse, réseaux sociaux, etc.).

Article 15 – Points de règlement

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : *"Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre."*

Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : <https://www.fft.com/site/competition/infos-generales/les-reglements>